



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Évolutions de MaPrimeRénov' au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Conseil national de l'habitat du 18 décembre 2023

---

# MAPRIMERÉNOV' À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

## Parcours accompagné



Ouvert  
à tous

Rénovation  
d'ampleur



Aide calculée en  
pourcentage  
des travaux %

Taux de financement en  
augmentation et  
valorisation des CEE  
par l'ANAH

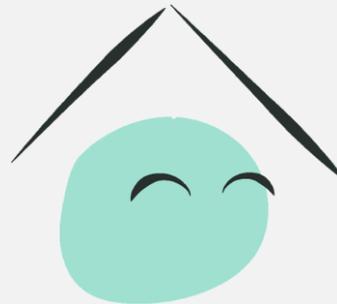


Accompagnement  
systématique

Rénovation par étapes  
possible

Aide renforcée pour les sorties de  
passoire thermique

4,6 Md€ en 2024  
( + 1,2 Md€ // 2023)



MaPrimeRénov'  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Aide instruite au niveau national par  
l'ANAH

## Parcours non accompagné



Recentré  
aux A à E  
à partir du 1<sup>er</sup>  
juillet 2024



Décarbonation des  
systèmes de chauffage

Poste de travaux  
chauffage systématique

Aide par geste  
forfaitaire €

Poste de travaux  
isolation  
complémentaire

Fourniture du DPE  
obligatoire

Fermé aux ménages  
SUP

# Une aide en deux parcours

Décret MPR  
 Arrêté MPR  
 Arrêté critères techniques (disjoint)



**MaPrimeRénov'**  
 Mieux chez moi, mieux pour la planète

MO/TMO : Délibération ANAH  
 INT/SUP : Décret + Arrêté MPR  
 Arrêté critères techniques (disjoint)  
 Arrêté CEE Bar-TH-164 (disjoint)  
 Arrêté MAR (disjoint)

Un changement de système de chauffage décarboné (parcours non-accompagné)	Objectif	Une rénovation d'ampleur (parcours accompagné)
TMO / MO / INT (SUP exclus)	Propriétaires concernés	Tous
<b>Jusqu'au 30 juin</b> : étiquettes A à G <b>A partir du 1<sup>er</sup> juillet</b> : étiquettes A à E	Logements concernés	Ouvert à tous les logements (obligatoire pour les passoires à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2024)
Facultatif (MAR)	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
Aide forfaitaire par geste	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
CEE et aides locales	Aide complémentaire	Aides locales et autres (caisse de retraites, etc). Pas de cumul possible avec CEE (valorisés par l'ANAH)
Aide nationale	Type d'aide	TMO / MO : aide à la pierre INT / SUP : aide nationale

# Pour les rénovations d'ampleur, un parcours accompagné

## L'aide est calculée en % de montant de travaux et selon les sauts de classe

### Principes clés :

- Condition d'éligibilité : 2 sauts de classe minimum ;
- Prime calculée en % selon le nombre de sauts de classe effectués et le niveau de revenu du ménage.

### Audits énergétiques :

- Harmonisation des différents critères relatifs aux audits énergétiques (qualifications, méthodologie de simulation, trames types, etc) ;
- Période de transition jusqu'au 1er avril.

### A savoir :

- Les rénovations des logements G, F et E peuvent être effectuées en 2 étapes dans un délai maximal de 5 ans et doivent atteindre la classe C au minimum.
- Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition que l'étiquette D soit atteinte a minima.
- Ouverture des avances aux ménages très modestes et modestes (jusqu'à 70%).
- Les appartements pourront bénéficier du parcours accompagné pour les parties privatives.
- Les travaux doivent débuter dans un délai d'un an et être achevés dans un délai maximum de 3 ans. Prolongation possible de 2 ans. Engagement d'occupation pendant 3 ans.
- Propriétaires bailleurs : à compter du 1er janvier 2024 pour les ménages aux ressources intermédiaires et supérieures et à compter du 1er juillet 2024 pour les ménages aux ressources modestes et très modestes avec la prise en compte possible des dossiers anticipés dès le 1er janvier 2024.
- Durée minimale de mise en location du logement de 6 ans.

	Plafond des dépenses éligibles	Taux de financement			
		TMO	MO	INT	SUP
<b>2 sauts de classe</b>	<b>40 000 € (HT)</b>	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
<b>3 sauts de classe</b>	<b>55 000 € (HT)</b>			50 % (HT)	35 % (HT)
<b>4 sauts de classe</b>	<b>70 000 € (HT)</b>				
<b>Bonus sortie de passoire</b>		+ 10 % (HT)			
<b>Ecrêtement (TTC)</b>		100 %	80 %	60 %	40 %

# Un accompagnement obligatoire et renforcé

## Mon Accompagnateur Rénov'



- L'accompagnement est obligatoire pour bénéficier d'une aide dans le cadre d'un parcours accompagné.
- Le financement de la prestation est assuré par un programme CEE porté par l'Anah.
- Les financements sont octroyés aux ménages simultanément à sa demande d'aide MaPrimeRénov'.

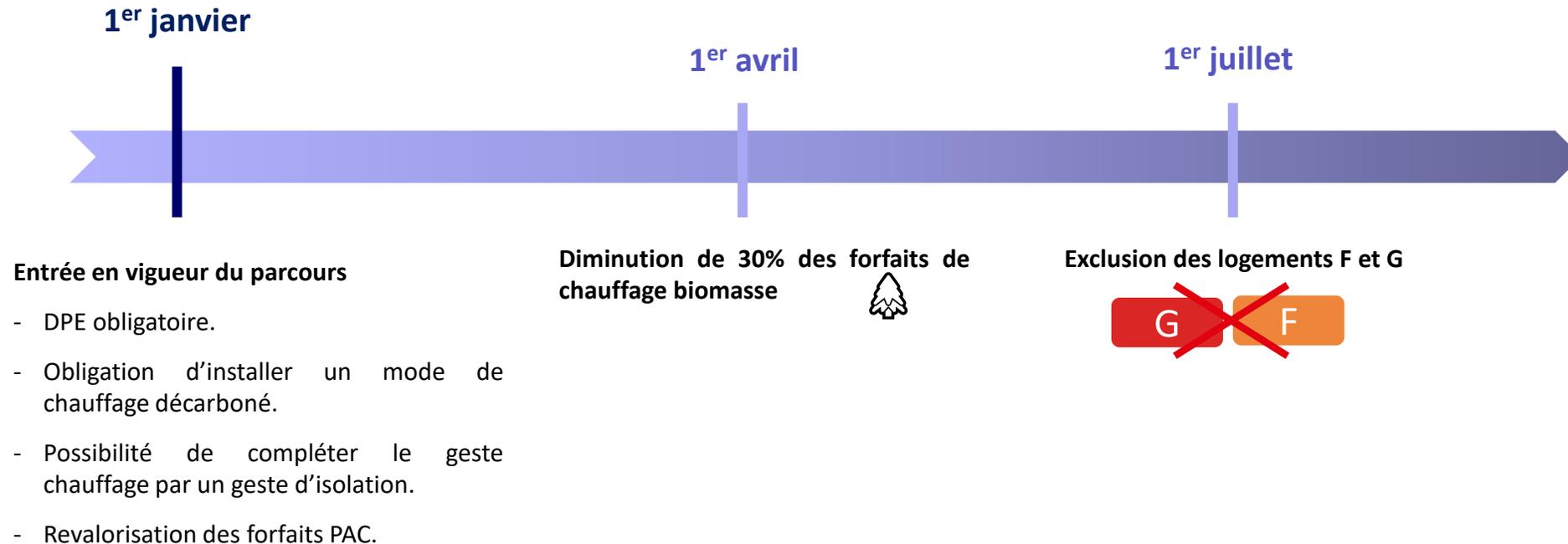
	Plafond des dépenses éligibles	Taux de financement			
		TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20%

### Ce qui change en 2024 :

- ➔ 2 visites obligatoires du ménage (avant travaux / livraison du chantier),
- ➔ Réalisation d'un audit qui a valeur d'audit règlementaire,
- ➔ Revalorisation de la prestation.

# Un parcours non-accompagné dédié à la sortie des énergies fossiles

L'aide est calculée selon des forfaits par gestes de travaux réalisés



## Exceptions pour les appartements :

- Les passoires sont éligibles pour les travaux en parties privatives.
- Pas d'obligation de changer le mode de chauffage.

## Exceptions en Outre-mer :

- Maintien de l'accès libre, y compris pour les SUP.
- Pas d'obligation de fournir un DPE.
- Pas d'obligation de changer le mode de chauffage.

# Des aides forfaitaires ajustées

- **Augmentation des forfaits PAC air/eau et géothermique de + 1 000 € à + 2000 €.**

Catégorie	Geste	TMO	MO	INT	SUP
Chauffage central	Chaudière à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	Non éligible
	Chaudière à buches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	
	Pompe à chaleur géothermique	11 000 €	9 000 €	6 000 €	
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 000 €	3 000 €	
	Chauffage solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	
	Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	

- **A partir du 1<sup>er</sup> avril, diminution de 30% en moyenne des forfaits de chauffage biomasse**

Catégorie	Geste	TMO	MO	INT	SUP
Chauffage	Chaudières à granulés	7 000 €	5 500 €	3 000 €	Non éligible
	Chaudière à buches	5 500 €	4 500 €	2 000 €	
	Poêles à granulés, cuisinières à granulés	1 800 €	1 500 €	1 000 €	
	Poêles à bûches, cuisinières à bûches	1 800 €	1 500 €	700 €	
	Foyers fermés, inserts	1 800 €	1 000 €	600 €	

# Renforcement de MaPrimeRénov' Copropriété

<b>Objectif</b>	Rénovation d'ampleur des parties communes et parties privatives d'intérêt collectif
<b>Logements concernés</b>	Tous
<b>Accompagnement</b>	Obligatoire (AMO habilité)
<b>Calcul de l'aide</b>	Pourcentage du coût des travaux
<b>Aide complémentaire</b>	Aides locales et sous certaines conditions les CEE
<b>Type d'aide</b>	Aide à la pierre

- En 2024, **revalorisation de l'AMO obligatoire** et prise en charge : 50 % du montant de la prestation, avec un plafond de de 600 € HT par logement pour les copropriétés de plus de 20 logements et 1000 € pour les copropriétés de 20 logements ou moins et un plancher de 3000 € pour les copropriétés.
- MOE obligatoire pour tout projet de travaux > 100 000 €.
- En 2024, passage du taux de lots à usage de résidence principale sera abaissé à 65% (au lieu de 75%) pour bénéficier des aides de l'Anah.

# Renforcement de MaPrimeRénov' Copropriété

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, lancement d'un nouveau schéma d'aide selon 3 modalités :**

	Modalités actuelles	Petites copropriétés ne pouvant atteindre les 35%	Premier niveau (MPR Copro)	Deuxième niveau
Critères techniques	35%	Expérimentation 2024	35% de gain énergétique	50% de gain énergétique
Plafond de dépense éligible	25 000€/logement	25 000 € / logement		
Taux financement	25% (MPR) avec valorisation libre des CEE par le syndicat	30% (MPR) avec valorisation libre des CEE par le syndicat (MPR+CEE ~ 45%)		45% (MPR + CEE ~ 60%)
Taux Copros Fragiles et en difficultés (dont CEE)	Prime 3000€/logement	Prime de +20% avec contrepartie valorisation des CEE par l'ANAH (MPR+CEE ~ 50%)		Prime de +20% avec contrepartie valorisation des CEE par l'ANAH (MPR+CEE ~ 65 %)
Bonus SPE	Prime 500€/logt	+ 10%		
Prime individuelle (TMO/MO/INT/SUP)	3 000 € / 1 500 € / 0 € / 0 €	3 000 € / 1 500 € / 0 € / 0 €	3 000 € / 1 500 € / 0 € / 0 €	3000 € / 1 500 € / 0 € / 0 €

# Financement du reste à charge

## PTZ

- Cumulable avec le parcours accompagné lors de l'achat d'un bien.

## Eco-PTZ

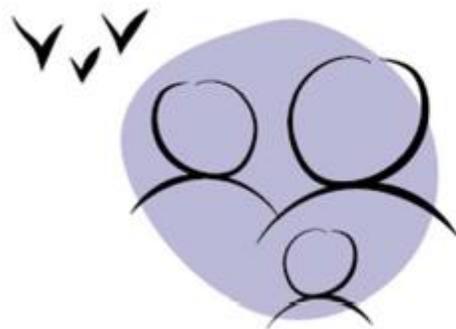
- **Prolongation du dispositif des éco-PTZ jusqu'en 2027.**
- **Pour les travaux financés par l'ANAH :** les éco-PTZ associés au bénéfice d'une aide de l'ANAH en maisons individuelles ou en copropriété seront portés à 50 000 € et leurs durées maximales de remboursement seront alignées sur celle existante de 20 ans.  
Les travaux sont également lancés pour assurer le couplage des éco-PTZ copropriétés.
- **Maintien des éco-PTZ hors couplage** pour permettre aux ménages qui ne bénéficieraient pas des aides l'ANAH (ménages aux ressources supérieures notamment ou périmètre de travaux non finançables par l'ANAH) de pouvoir quand même mobiliser un outil de couverture du reste à charge.
- Ouverture de la distribution des éco-prêts par l'ensemble des **sociétés de tiers financement.**

## Prêt avance rénovation (PAR)

- **Intégration des frais** d'hypothèque et de notaire.
- **Suppression** des conditions de ressources pour le bénéfice de la garantie du FGRE.
- Création du PAR à Taux Zéro sous conditions de ressources (d'ici la fin de l'année 2024).

# Cas type

## Un couple avec un enfant fait une rénovation d'ampleur



### Nous sommes un couple avec un enfant

Nos revenus annuels sont de 25 000 € (ménage aux ressources très modestes)

Nous sommes propriétaires occupant une maison classée F dans le Doubs

Objectif : rénover notre logement afin d'atteindre l'étiquette B du DPE (saut de 4 classes)



### Quel coût pour les travaux ?

- Isolation des murs par l'extérieur : 25 740 €
- Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €
- Isolation de la toiture : 9 000 €
- Ventilation double-flux : 4 500 €
- Changement des fenêtres : 8 200 €
- Protections solaires : 8 000 €

**70 140 €**

Coût total des travaux TTC

2023

#### Montant des aides (MPR et CEE) en 2023\*

Le montant de l'aide s'élèverait à **33 797 €**, soit un taux de financement de **48 %** et un reste à charge de **36 343 €**.

2024

#### Montant de l'aide MaPrimeRénov' (y compris CEE valorisés par l'Anah) en 2024

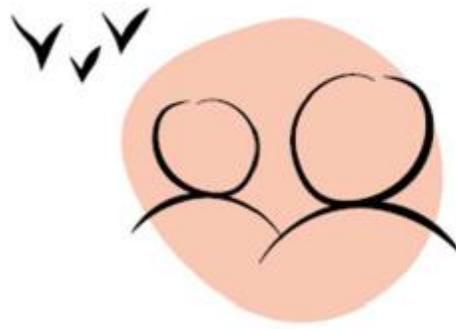
Le montant de l'aide s'élèvera à **59 835 €**, soit un taux de financement de **85 %** et un reste à charge de **10 305 €**.

*Le reste à charge peut être diminué grâce aux aides des collectivités territoriales. Il peut être couvert par un écoprêt à taux zéro (écoPTZ). Un paiement en avance de la prime peut être sollicité par les ménages aux revenus les plus modestes auprès de l'Anah.*

*\* Les montants de comparaison avec 2023 sont ceux existants avant la bonification intervenue au 1<sup>er</sup> octobre.*

En moyenne, la facture annuelle d'énergie de ce ménage devrait diminuer d'environ 75% une fois la rénovation faite.

## Un couple fait une rénovation d'ampleur



### Nous sommes un couple sans un enfant

Nos revenus annuels sont de 35 000 € (ménage aux ressources intermédiaires)

Nous sommes propriétaires occupant une maison classée G dans le Cher

Objectif : rénover mon logement afin d'atteindre l'étiquette D du DPE (saut de 3 classes)



### Quel coût pour les travaux ?

- Isolation des murs par l'extérieur : 25 000 €
- Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €
- Isolation de la toiture : 9 000 €
- Ventilation double-flux : 4 500 €

**53 200 €**

Coût total des travaux TTC

2023

#### Montant des aides (MPR et CEE) en 2023\*

Le montant de l'aide s'élèverait à **21 085 €**, soit un taux de financement de **40 %** et un reste à charge de **32 115 €**.

2024

#### Montant de l'aide MaPrimeRénov' (y compris CEE valorisés par l'Anah) en 2024

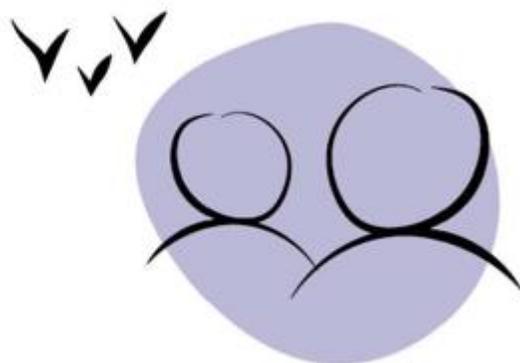
Le montant de l'aide s'élèvera à **30 256 €**, soit un taux de financement de **85 %** et un reste à charge de **10 305 €**.

*Le reste à charge peut être diminué grâce aux aides des collectivités territoriales. Il peut être couvert par un écoprêt à taux zéro (écoPTZ). Un paiement en avance de la prime peut être sollicité par les ménages aux revenus les plus modestes auprès de l'Anah.*

*\* Les montants de comparaison avec 2023 sont ceux existants avant la bonification intervenue au 1<sup>er</sup> octobre.*

En moyenne, la facture annuelle d'énergie de ce ménage devrait diminuer d'environ 50% une fois la rénovation faite.

## Cas type



### Nous sommes un couple sans un enfant

Nos revenus annuels sont de 41000 €  
(ménage aux ressources intermédiaires)

Nous sommes propriétaires occupant une  
maison classée D en Ille-et-Vilaine

Objectif : installation d'une pompe à chaleur

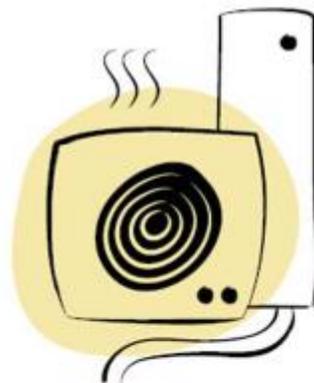


### Quel coût pour les travaux ?

→ Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €

**14 700 €**

Coût total des travaux TTC



2023

#### Montant des aides (MPR et CEE) en 2023\*

Le montant de l'aide s'élèverait à **4 500 €**,  
soit un taux de financement de **31 %**  
et un reste à charge de **10 200 €**.

2024

#### Montant des aides (MPR et CEE) en 2024

Le montant de l'aide s'élèvera à **5 500 €**,  
soit un taux de financement de **37 %**  
et un reste à charge de **9 200 €**.

*Le reste à charge peut être couvert par un éco-PTZ. Un paiement en avance de la prime peut être sollicité par les ménages aux revenus les plus modestes auprès de l'Anah.*